

Bureau du Conseil du Centre

Réunion du Bureau du Conseil du Centre, 22 mai 2020

POUR DÉCISION

DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Proposition d'affectation révisée de l'excédent budgétaire net de l'exercice 2018-19

1. En vertu de l'article 7.4 du Règlement financier du Centre, le Directeur peut inclure tout ou partie d'un excédent d'exploitation au terme d'une période financière complète (définie comme deux années civiles consécutives) dans une proposition soumise à l'approbation du Conseil ou l'utiliser pour augmenter les disponibilités cumulatives du Fonds de fonctionnement.
2. Dans une décision prise en octobre 2017, le Conseil du Centre a délégué au Bureau du Conseil l'autorité d'approuver l'affectation de tout excédent d'exploitation éventuel au terme d'une période financière complète. Dans ce cadre, le Directeur a préparé des propositions pour examen par le Conseil en tenant compte de l'impact de la pandémie du COVID-19 et de l'incertitude qu'elle a engendrée pour les opérations du Centre. L'excédent budgétaire net de l'exercice 2018-19 s'élève à un total de 3,088 millions d'euros dont la plus grande partie est allouée au Fonds de fonctionnement tandis, qu'à titre provisoire, des propositions sont faites pour des allocations plus modestes pour offrir des bourses et pour l'innovation. Les propositions sont les suivantes:
 - a. affectation de 750 000 euros aux activités de formation afin d'offrir des bourses partielles et complètes aux participants venant de pays en développement et d'ainsi couvrir en partie les frais didactiques, de voyage et de subsistance. Cela permettra au département de la formation d'être en mesure d'augmenter légèrement son soutien financier au cours de l'année 2020 face aux problèmes posés par la pandémie de COVID-19 et à son impact sur les opérations du Centre;
 - b. affectation de 250 000 euros au Fonds d'innovation pour l'année 2020 afin d'allouer des fonds nécessaires pour promouvoir l'élément déterminant de la culture de l'innovation et de l'apprentissage et d'ainsi consolider la place du Centre en tant que prestataire de services de formation de premier plan, comme le souhaite le Conseil. Cela soutiendrait également l'expansion de l'apprentissage en ligne au Centre, en utilisant une variété d'outils informatiques, en tant que méthode d'apprentissage alternative et devenue cruciale pendant la pandémie du COVID-19. Cela renforcera encore la capacité du Centre à toucher de nouveaux participants dans le monde entier;
 - c. 2 088 000 euros resteront dans le Fonds de fonctionnement, en raison des incertitudes de l'impact financier négatif la pandémie du COVID-19 aura sur les résultats définitifs du budget 2020 et sur les prochaines années.
3. Les affectations proposées des fonds aux activités de formation et au Fonds d'innovation pour l'année 2021 seront soumises pour décision plus tard dans l'année lorsque l'impact de la pandémie pourra être évalué plus fermement, en tenant compte également des discussions en cours sur la viabilité financière du Centre à court et long terme.
4. **Le Bureau du Conseil est invité, en vertu de l'autorité déléguée par le Conseil, à approuver les affectations proposées de l'excédent budgétaire net de la période financière 2018-19.**

Point appelant une décision: paragraphe 4.

Turin, mai 2020